

**Délibération n°2023-044**  
**Comité syndical du 05 décembre 2023**

**REFECTION DES TOITURES DE LA CRIEE DU GUILVINEC-LECHIAGAT - APPROBATION DE  
L'AVANT-PROJET DEFINITIF**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 05 décembre 2023 à 8h30, à la Maison du Département à Quimper.

**Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

<b>Présents avec voix délibérative</b>	<b>Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Anne MARECHAL, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Jean-Luc TANNEAU, Yannick LE MOIGNE, Eric BOSSER, Dominique BOUCHERON</b>
<b>Excusés</b>	<b>Jean-Marc PUCHOIS, Forough DADKHAH, Annick Martin, Yannick SELLIN, Eric JOUSSEAUME, Jean-Marc BREN, Yvan MOULLEC</b>
<b>Excusés ayant donné pouvoir</b>	<b>Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR, Marc BIGOT ayant donné pouvoir à Jean-Luc TANNEAU, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Jean-Michel GAIGNE ayant donné pouvoir à Yannick LE MOIGNE, Gwenola LE TROADEC ayant donné pouvoir à Eric BOSSER</b>

Représentant 20 voix

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération du 02 février 2023, le Comité syndical a validé les éléments de programme de rénovation des toitures de la criée du port du Guilvinec-Léchiagat et fixé le coût prévisionnel de ce volet de l'opération à 3 804 282 € HT dont une enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 3 411 000 € HT.

Sur cette base, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée : le marché a été notifié le 06 juillet 2023 au groupement composé des entreprises SOBRETEC - AUA BT – André Jacq Ingénierie (Mandataire : SOBRETEC – 29490 GUIPAVAS) pour un montant de 306 275 € HT.

Le contrat de maîtrise d'œuvre prévoit que l'avant-projet définitif (APD) et le coût prévisionnel définitif des travaux qui en résulte sont validés par le maître d'ouvrage sur proposition du maître d'œuvre. Cette approbation sera matérialisée par un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, qui fixera également le forfait définitif de rémunération.

Les principaux éléments de l'APD proposés par le maître d'œuvre se déclinent comme suit :

- Réfection de l'ensemble des toitures de la criée du Guilvinec-Léchiagat (hormis extensions Ouest - cf. périmètre des travaux en rouge en annexe 1) avec renforcement de certaines charpentes, amélioration des performances thermiques et prise en compte de l'installation de panneaux photovoltaïques dans zones propices (ultérieurement) ;
- En Prestation Supplémentaire Eventuelle : traitement architectural du belvédère (cf. plan belvédère annexe 2).

Les plans sont annexés à la présente délibération.

Le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre s'établit à 4 001 100 € HT (valeur septembre 2023) (soit 3 998 037 € HT en valeur au mois de référence du marché de maîtrise d'œuvre, avril 2023). Ce coût prévisionnel comprend le montant estimé de la prestation supplémentaire éventuelle.

La différence entre le montant prévisionnel des travaux et le montant estimé en phase APD peut s'expliquer par :

- La nécessité de reprises de charpentes, supports et complexe d'étanchéité dans le cadre de futures installations de panneaux photovoltaïques, la présence de peinture plombée décelée sur une charpente lors de la phase Diagnostic, la reprise de sheds et velux en toiture ;
- Le traitement architectural proposé du belvédère estimé à 173 000 € HT.

**En conséquence,**

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre et les propositions présentées par celui-ci ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.2432-2, R.2432-3 et R2432-7 ;

Considérant qu'il revient au maître d'ouvrage d'approuver l'APD et le coût prévisionnel définitif des travaux.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

**DECIDE**

- De valider les éléments de l'avant-projet définitif de la réfection des toitures de la criée du port du Guilvinec-Léchiagat tels qu'ils figurent dans la présente délibération ;
- De fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 4 001 100 € HT.

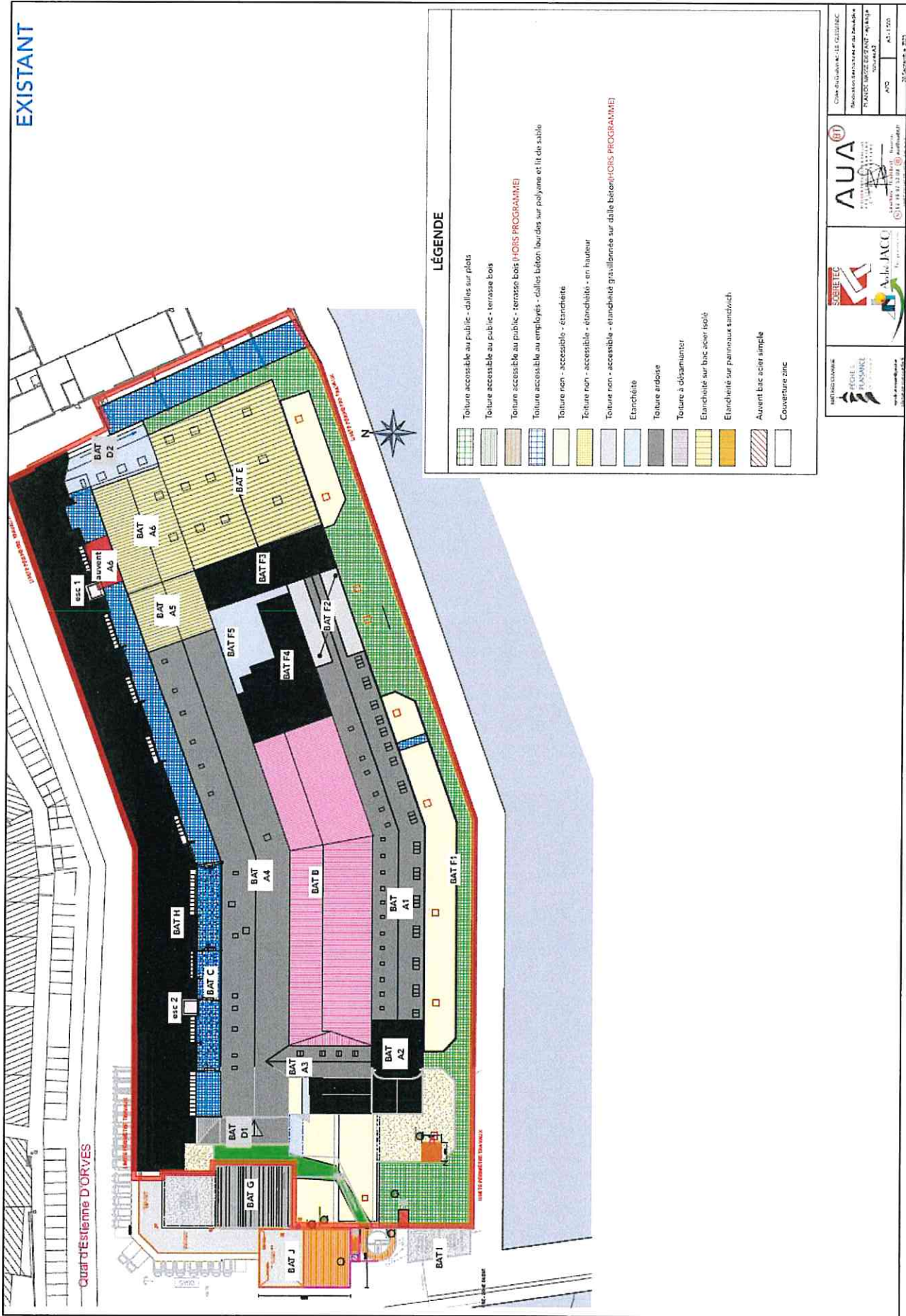
Délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille,**



**Maël DE CALAN**

ANNEXE 1 – Périmètre des travaux de réfection des toitures de la criée du Guilvinec-Léchiagat



**MAIRIE DE LÉCHIAGAT**  
 LE CHER  
 18150  
 03 25 32 10 00

**SOUS-REC**  
 Agence JACO

**AUA**  
 Agence d'Urbanisme  
 18150 LÉCHIAGAT

Code Communauté : LE 03022400  
 Numéro de la commune : 18150  
 N° d'avis : 2023-01-01-001

PTP 43-1-1200



ANNEXE 2 – Plan de traitement architectural du belvédère de la criée du port du Guilvinec-Léchiagat



CARRÉ D'URBANISME DE GUILVINEC  
 Révisé par l'architecte de l'urbanisme  
 PLAN D'URBANISME LOCAL  
 PLOU  
 A1-1102  
 20 Septembre 2022